



Mise en demeure par Recouvrement judiciaire

Par **herytovo**, le **03/01/2013** à **11:22**

bonjour Je viens de recevoir une lettre recommandée de la part d'un organisme de crédit à la consommation, suite à ma difficulté financière du moment, je n'ai pas pu honorer 3 prélèvements de suite.

L'envoyeur est : RECOUVREMENT JUDICIAIRE.

Le contenu : "Compte tenu de votre défaillance, nous appliquons la clause d'exigibilité prévue dans votre contrat. Ainsi vous êtes redevable de la somme de 12711,27€, sous réserve des intérêts et indemnités ...

Nous vous mettons en demeure de régler cette somme sous huitaine. A défaut de règlement, nous vous poursuivrons par voie judiciaire, tous frais à vos charges...."

Je souhaiterais être conseillé. Actuellement je suis à la retraite depuis peu, avec des revenus réduits, je suis en train de régulariser des rattrapages d'impôts (Impôt sur les revenus, impôts locaux, taxe foncière), la retraite complémentaire tous les 3 mois devrait être versée d'ici 2 jours (retard dû aux congés probablement) me permettrait de payer pour ce mois une mensualité (240€). Je vous remercie d'avance.

Par **amajuris**, le **03/01/2013** à **11:29**

bjr,

il s'agit d'une procédure amiable de recouvrement avant une éventuelle procédure judiciaire. donc pour l'instant cet organisme ne dispose d'aucun pouvoir coercitif contre vous.

vous avez 2 solutions, soit vous payez partiellement ou totalement la dette en négociant un échéancier, soit vous attendez que votre créancier vous assigne au tribunal.

sachant qu'une dette suite à un crédit à la consommation se prescrit par un délai de 2 ans, êtes-vous sur que votre n'est pas prescrite.
cdt

Par **herytovo**, le **03/01/2013** à **11:41**

Bonjour,

Je vous remercie. Je n'ai pas bien compris le sens de "êtes-vous sur que votre dette n'est pas prescrite".

En fait c'est depuis 1990 que j'ai contracté un prêt à la consommation avec cet organisme "Cofinoga", en payant régulièrement par prélèvement mensuel, et depuis cela ne s'arrête plus avant c'une petite mensualité, et maintenant ce l'élève à 240€ /mois.